

SECRETARIAT GENERAL

DECONFINEMENT ET FIN DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

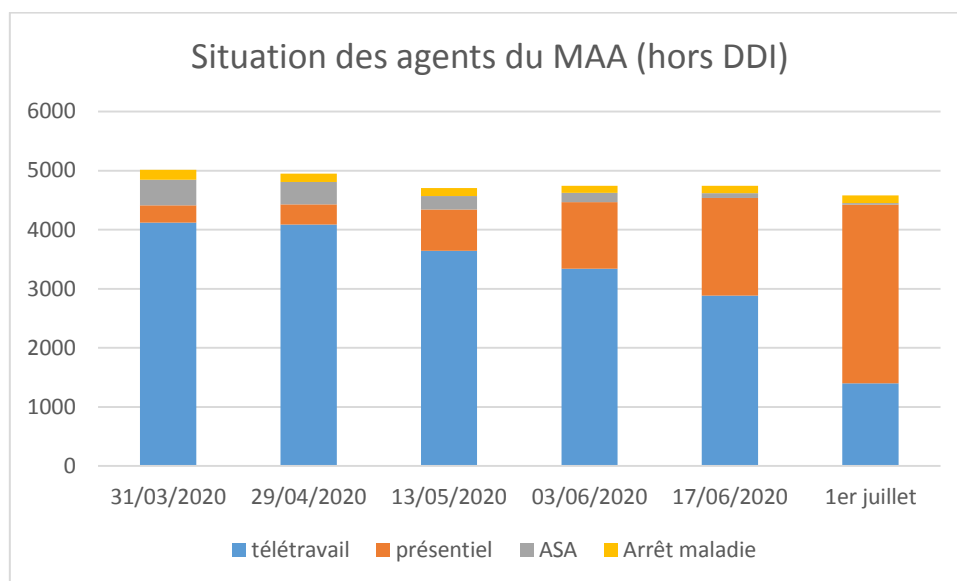
SERVICES DECONCENTRES

JUIN - JUILLET 2020

Les services du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, en administration centrale comme en services déconcentrés, sont sortis du confinement progressivement et globalement dans de bonnes conditions. La période de confinement n'a pas remis en cause les missions du ministère qui se sont poursuivies.

1. UN DECONFINEMENT PROGRESSIF MAIS SELON DES TEMPOS DIFFERENTS EN ADMINISTRATION CENTRALE ET EN SERVICES DECONCENTRES

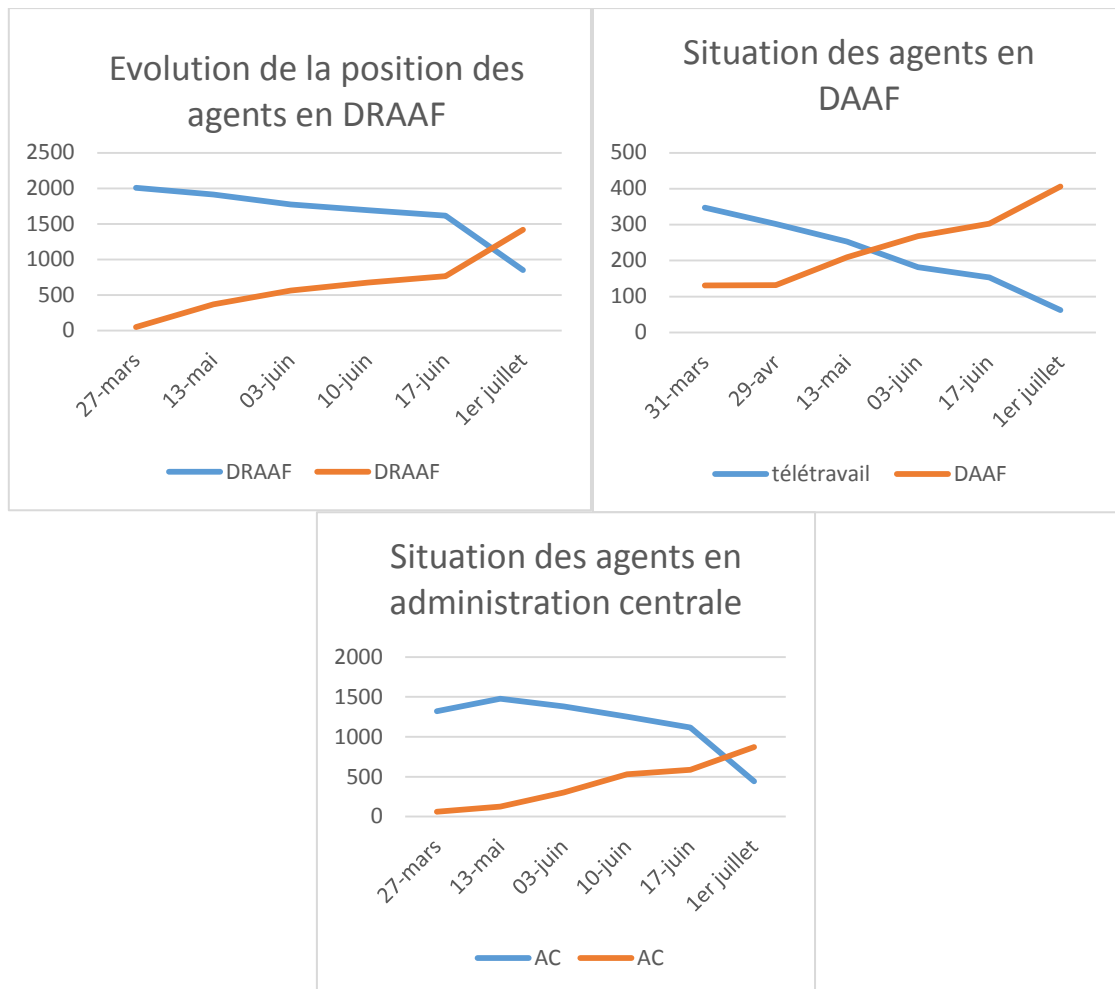
Les 3 phases de sortie progressive de l'état d'urgence arrêtées par le gouvernement ont rythmé la reprise d'activité en mode présentiel des services du ministère de l'agriculture.



- Du 15 mai au 3 juin, le télétravail reste le mode privilégié d'organisation, avec toutefois un objectif affiché, à partir du 23 mai, de retour en présentiel prépondérant fin juin. Cela entraîne une baisse régulière mais lente du travail à distance ;
- A compter du 3 juin s'ouvre une 2^e phase qui conduit, au lendemain de l'intervention du Président de la République, à une reprise plus rapide du télétravail ;

- La 3^e phase de déconfinement , à compter du 22 juin marque une inversion des taux de télétravail et de présentiel, l'objectif étant d'avoir au moins 50% des agents présents en permanence dans les services fin juin 2020 pour une reprise d'activité normale début juillet.

La situation est toutefois à nuancer selon les géographies. Si dans les services d'Outre-mer le retour en présentiel est massif dès la phase 1 puis croit de façon moins rapide en phase 2 avant d'accélérer de nouveau en phase 3, en administration centrale et en DRAAF le retour en présentiel est plus tardif (inversion des courbes de télétravail et de présentiel aux alentours du 22 juin).



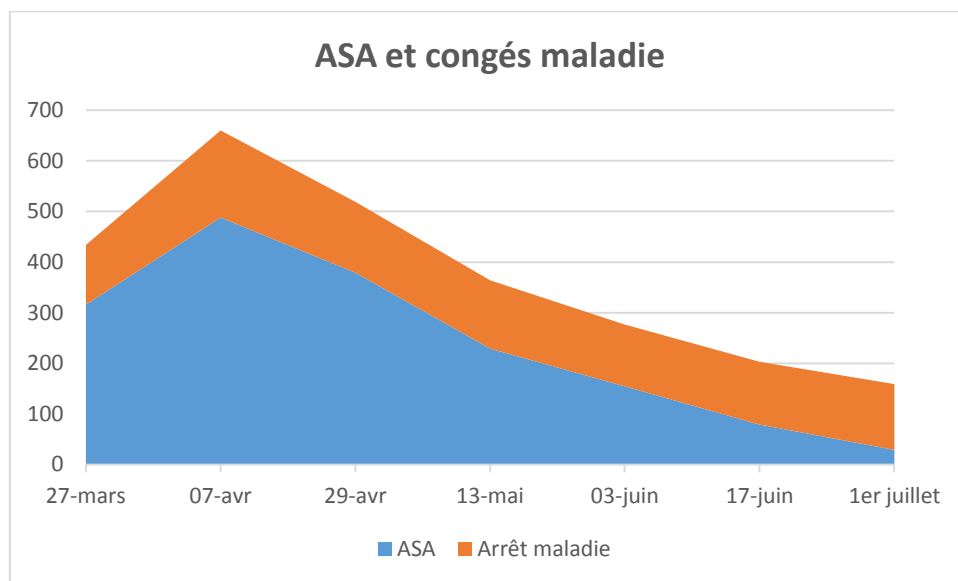
La situation épidémiologique à Mayotte et en Guyane pourrait toutefois conduire à de nouvelles mesures en faveur du reconfinement.

La plupart des agents, en administration centrale comme en services déconcentrés, alternent présentiel et télétravail.

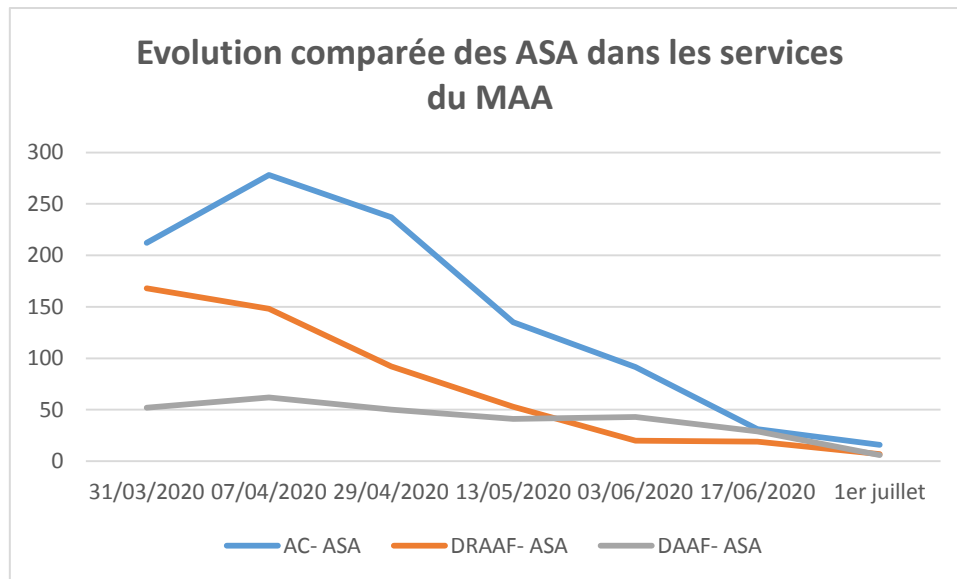
2. UN NOMBRE D'AGENTS EN ASA EN BAISSÉ RÉGULIÈRE DES LE 7 AVRIL

Si le nombre d'agents en congé maladie varie peu pendant la période du confinement et du déconfinement (autour de 2,5% des effectifs), le nombre d'agents en autorisation spéciale d'absence connaît un pic au plus fort de la crise du covid avant de diminuer régulièrement sous le double impact de l'augmentation des équipements de télétravail (arrivée des commandes de portable, autorisation d'utiliser des ordinateurs personnels, autorisation d'emporter chez soi des stations de travail professionnelles) puis de la reprise progressive du travail en présentiel à compter du 13 mai.

Les modifications des conditions d'éligibilité au statut d'ASA accentuent très légèrement la baisse constante, à compter de la mi-avril, du nombre d'agents qui en bénéficient.



Le nombre d'agents en ASA diminue régulièrement en DRAAF dès le premier mois du confinement, des solutions ayant pu rapidement être trouvées pour faciliter le télétravail. En administration centrale, tous les agents ne peuvent être dotés de moyens de travail à distance pendant les premières semaines du confinement. En Outre-mer le nombre d'agents en ASA baisse très faiblement : les équipements de télétravail parviennent plus lentement et la situation sanitaire conduit au maintien de conditions d'éligibilité plus larges qu'en métropole sur la période.



3. UN DECONFINEMENT S'INSCRIVANT DANS LE CADRE GOUVERNEMENTAL SANS DIFFICULTE MAJEURE POUR LES SERVICES DU MAA EN ADMINISTRATION CENTRALE ET EN REGION

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation s'est doté d'un plan de déconfinement, présenté aux organisations syndicales, transmis à l'ensemble des agents le 15 mai 2020. Ce plan est accompagné de 14 fiches opérationnelles qui fixent les procédures d'organisation du travail, de nettoyage, de déplacement, de restauration collective, d'accompagnement des déclarants de la PAC et de l'activité en abattoirs. Des consignes et une Foire aux questions régulièrement mise à jour font évoluer le dispositif à chaque phase de déconfinement.

Ce plan de déconfinement est le cadre dans lequel s'inscrit le retour à l'activité normale des services tant en administration centrale qu'en régions ou outre-mer. Certains services d'administration centrale ont décliné ce plan en PRA de service (CGAAER, DPMA)

Les DRAAF se dotent de plans de sortie de confinement adaptés à chaque étape du déconfinement. Ces adaptations successives ont permis une reprise progressive tenant compte de la réception des équipements de protection (masques, SHA, plaques plexi...). Ces plans de sortie de confinement comportent des éléments relatifs au contexte, à l'équilibre "télétravail - présentiel" et précisent les consignes à respecter pour limiter la propagation de l'épidémie et préserver la santé des agents : gestes barrières, condition de réalisation des missions prioritaires, utilisation des véhicules, etc. Des mises à jour sont faites au fur et à mesure des décisions gouvernementales et des instructions ministérielles qui en découlent.

Les représentants du personnel ont été associés aux différentes étapes du déconfinement. Les réunions formelles se sont tenues pour adopter le premier plan de sortie de confinement applicable à partir du 11 mai puis pour valider le retour général au travail présentiel à compter du 10 juillet. Certaines DRAAF ont organisé des assemblées générales (Occitanie, Bourgogne-Franche Comté, Grand-est).

Phase 1 : 11 mai 2 juin

La phase 1 du déconfinement (13 mai-2 juin) organisée par décret du 11 mai 2020 n°2020-548 (libre circulation dans un rayon de 100 km, transports urbains réservés à certains horaires et obligation du port du masque, réouverture de tous les commerces hors restauration assise) pose le principe d' un maintien en télétravail de tous les agents dont les missions le permettent. Est autorisé le retour en présentiel des agents dont les fonctions le nécessitent.

Les services organisent matériellement les premiers retours des agents. (fléchage des sols, sens de circulation, affichage de consignes, mise à disposition de gel et de masques). Les bâtiments sont équipés du matériel nécessaire aux respects des consignes sanitaires (protocole pour la prise des repas, consignes pour le port du masque, sens de circulation, jauge maximale d'occupation, déplacement pour les déplacements...).

Les réunions se font en visioconférence. La communauté de travail est partagée entre enthousiasme et inquiétude... entre le souhait d'un retour en présentiel et la poursuite du télétravail. Les transports sont un réel sujet de préoccupation, notamment pour les services en Ile-de-France.

Le retour au bureau d'agents a été par ailleurs possible pour les missions qui sont significativement plus efficacement effectuées en étant au bureau, notamment le service de la formation et du développement à l'approche des examens de fin d'année dans l'enseignement agricole ou des enquêteurs du Réseau des Nouvelles du Marché.

Phase 2 : du 2 au 21 juin

Débutée le 2 juin 2020, la phase 2 du déconfinement, organisée par le décret n°2020-663 du 31 mai (suppression de la limite des 100 km, ouverture des restaurants et débits de boisson mais selon des modalités différenciées selon les zones, accès limités dans les transports urbains en fonction des plages horaires), est caractérisée par une nouvelle carte du territoire délimitant une zone orange qui regroupe les départements d'Île-de-France, la Guyane et Mayotte faisant encore l'objet d'une vigilance particulière, et une zone verte pour le reste des départements. La limitation des regroupements à 10 personnes dans l'espace public est maintenue et le télétravail est toujours privilégié. Les écoles rouvrent ponctuellement.

En administration centrale, l'équipement en matériel informatique des personnes non encore équipées pour le télétravail se poursuit. La poursuite du retour progressif en présentiel s'organise.

Phase 3 du 22 juin au 10 juillet

La 3^e phase de déconfinement est organisée par le décret n°2020-724 du 14 juin 2020. L'ensemble de la France est passé en zone verte, à l'exception de la Guyane et de Mayotte qui restent classées en orange car les indicateurs sanitaires y sont encore préoccupants : tous les commerces de la zone verte y compris les restaurants peuvent rouvrir tant pour un service à emporter qu'un service à table, tous les élèves des écoles et des collèges doivent retourner en classe à partir du 22 juin 2020, les restrictions horaires dans les transports sont levées, les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits à l'exception des rassemblements donnant lieu à demandes préalables dont la jauge est limitée jusqu'à 30 août à 5.000 personnes.

Le retour à une activité normale dans le respect des gestes barrière est l'objectif afin de permettre la levée de l'état d'urgence sanitaire fixée au 10 juillet.

Le statut d'ASA est réservé aux agents vulnérables ou vivant avec une personne vulnérable et sous réserve de justificatif.

Les PRA sont de nouveau actualisés pour prendre en compte les nouvelles consignes gouvernementales.

4. UN DIALOGUE SOCIAL DENSE

Comme la période de confinement, la période de déconfinement a été une période de dialogue social très dense, formel et informel.

Des groupes de travail en format CTM se sont tenus les 29 avril et 13 mai 2020.

Le CHSCTM s'est réuni le 22 avril, le 6 mai, le 11 mai, le 27 mai et le 10 juin. Le CHSCTM a examiné les questions soulevées par l'organisation de l'activité en phase de déconfinement (objet des deux groupes de travail), notamment au regard de l'évaluation des risques conduite par les ISST. Les travaux suivants ont porté sur les documents de cadrage ministériels visant à encadrer les conditions sanitaires de la reprise (11 mai). Les sujets des abattoirs et de l'enseignement agricole ont fait l'objet de focus très réguliers et une attention particulière a été demandée sur l'outre-mer.

Le projet de plan de reprise d'activité en présentiel a été présenté aux organisations syndicales dès le 29 avril 2020 et a été soumis à l'avis du CTM le 15 mai 2020. Lors du CTM du 2 juin, 40 questions diverses ont porté sur la crise sanitaire.

Un nouveau CHSCTM est programmé le 15 juillet 2020, portant notamment sur l'organisation du retour d'expérience et sur la préparation de la rentrée scolaire 2020 (volet sanitaire).

En région les échanges formels et informels avec les représentants du personnel ont également été très nombreux à chaque étape du déconfinement et tous les PRA et leurs mises à jour ont fait l'objet de présentation à la communauté de travail.

A titre d'exemples en Normandie un CHSCT/CT a été réuni le 7 mai autour du PRA, un autre CHSCT a été réuni le 4 juin pour évoquer l'accélération du retour en présentiel des agents.

En Occitanie le plan de déconfinement a été présenté au CHSCT et CT les 6 et 7 mai. Un groupe de travail a été mis en place pour faire évoluer le plan de déconfinement en fonction des consignes gouvernementales, un autre a traité des problématiques liées aux contrôles et inspections.

Ces groupes ont conduit à l'élaboration de fiches pratiques adaptées aux situations locales et enrichi la formation au contrôle sur le terrain. Une assemblée générale a eu lieu en visio-conférence le 15 juin pour encourager à un retour progressif sur site. En Corse un CHSCT s'est tenu le 2 juillet pour aborder les dispositions de la période estivale

5. DES SERVICES D'ACTION SOCIAL INEGALEMENT SOLLICITES

Le numéro vert de soutien psychologique, mis en place pendant la période de confinement et maintenu à ce jour a été sollicité 11 fois du 15 mai au 19 juin et donné lieu à 10 entretiens de soutien psychologique (2 hommes et 8 femmes) et 5 entretiens de suivi. 1 appel provenait de DDT, 2 d'administration centrale, 7 de l'enseignement agricole. 6 concernaient des problèmes d'anxiété, 2 des difficultés professionnelles et 1 de difficultés de la sphère privée.

En matière de restauration collective, en administration centrale le restaurant interentreprises (AURI) a proposé un service de plateaux repas dès le 11 mai avant d'ouvrir ses portes le 18 mai pour le site de Varenne.

En région, la situation est variable.

A titre d'exemples, en AURA et en Bretagne, la reprise de la restauration collective à compter du 11 mai s'est opérée sur la base de plateaux à emporter puis à partir de la seconde phase du déconfinement en présentiel avec respect des mesures barrière.

En Grand Est les services de restauration collective sont devenus accessibles à compter du 19 mai sur le site de Châlons en Champagne, du 25 mai sur les sites de Metz (en "drive") et Strasbourg.

En Centre-Val de Loire, le restaurant collectif de la cité administrative qui héberge la DRAAF a offert des prestations de repas à emporter à partir du 11 mai et a rouvert complètement le 4 juin en appliquant des consignes strictes de distanciation physique.

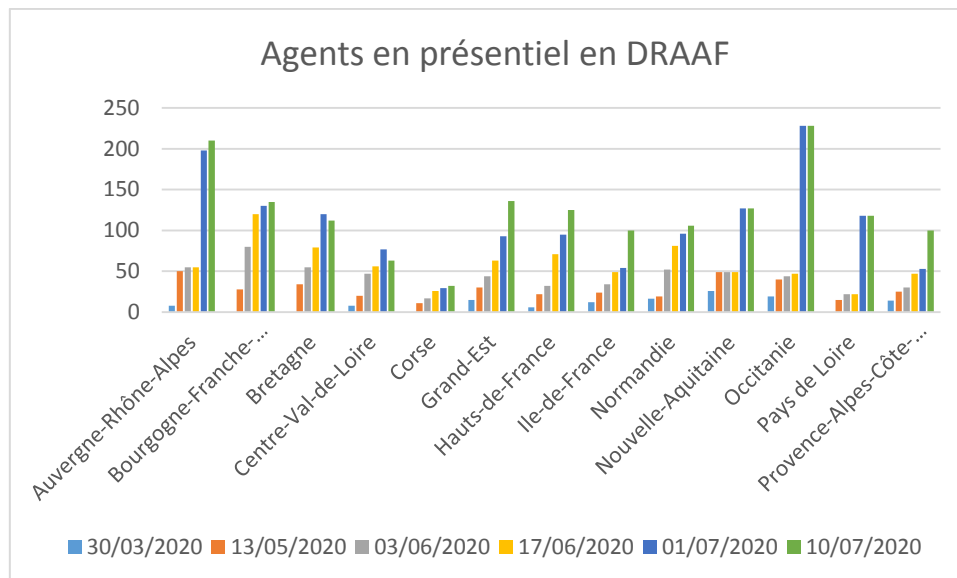
6. QUELLE SITUATION AU 1^{ER} JUILLET ?

- **La situation des agents**

Au 1^{er} juillet 55,9% des agents des DRAAF, 64,3% de ceux d'administration centrale et 79,6% de ceux des DAAF présents sur site.

En administration centrale la communauté de travail reprendra son fonctionnement d'avance crise à compter du 10 juillet à l'exception des agents vulnérables dont le statut devra être précisé.

Il en va de même en services déconcentrés même si la question du télétravail devient très prégnante.



Le ministère lancera une enquête auprès des agents de l'administration centrale, des DRAAF et des DAAF dans les tous prochains jours

Plusieurs DRAAF souhaitent prendre le temps d'une réflexion approfondie, tenant compte de l'ensemble des enjeux : volume d'activité effectif, relations de travail, animation des équipes, risques psycho-sociaux, etc. (Grand-est, Centre-Val de Loire, Normandie). La DRAAF Bretagne a organisé de façon détaillée un travail de retour d'expérience sur l'organisation du travail pendant la période de confinement qui aboutira en CHSCT le 29 septembre 2020.

La DRAAF Bourgogne-Franche Comté a également lancé une enquête auprès des personnels, et une réflexion sur la base d'un cadre partagé (missions télé-travaillables, organisation et pilotage des services, relation manager/managé, équipements) sera menée dans chaque service, des actions de formation mises en place, et des témoignages, l'objectif étant d'aboutir à la rédaction d'une charte.

A la DAAF de la Guadeloupe, le questionnaire de retour d'expérience qui va être diffusé porte principalement sur le recours au télétravail, qu'il est prévu de développer à l'avenir dans le cadre des nouvelles dispositions nationales. Un plan pluriannuel d'équipement en ordinateurs portables est en cours de finalisation (prioriser les besoins compte tenu des contraintes budgétaires).

- **Les enjeux sanitaires**

Les enjeux sanitaires et la santé des agents restent une préoccupation majeure pour la période post état d'urgence. La période estivale facilitera le respect des distanciations sociales dans les locaux et les restaurants interentreprises.

A la DRAAF Centre-Val de Loire, un nouveau document est en cours d'élaboration qui récapitule les principes à respecter vis-à-vis du risque spécifique lié à la Covid-19 en situation post état d'urgence sanitaire.

- **Les retours d'expérience**

Le ministère fera un ReTEX de son fonctionnement avec l'aide d'un prestataire à la rentrée. Ce travail permettra de compléter les nombreux RETEX déjà lancés en DRAAF (ile de France , Grand Est, BFC, Occitanie,AURA...).

Globalement, les plans de continuité d'activité existants ne sont pas remis en cause. La DRAAF Bretagne et la DAAF de La Réunion prévoient cependant d'ajuster leur plan de continuité notamment en ce qui concerne les conditions de la continuité du service (impact du travail à distance) et l'impact du télétravail sur l'organisation managériale.

Seules les missions de contrôles ont été systématiquement suspendues, lorsqu'elles ne revêtaient pas un caractère d'urgence. L'ensemble des autres missions des DRAAF a pu être maintenu, selon des modalités adaptées au travail à distance, avec le déploiement de solutions innovantes dans les domaines comptables et financiers, facteurs de simplification, mais aussi la multiplication des audio ou visioconférences.

L'ensemble des DRAAF fait le constat que l'activité s'est poursuivie bien au-delà des missions des plans de continuité d'activité, avec un haut niveau d'activité permis par l'équipement informatique et le fonctionnement des infrastructures.

Ce constat positif fait par la totalité des DRAAF débouche sur une première observation transversale concernant la forte mobilisation des services support.

Plus généralement, le déploiement des outils de communication à distance a augmenté les temps de réunion et a contribué dans certains cas à un accroissement important de la charge de travail.